

Valais

Monsieur Grégoire Jirillo
Chef de l'Office cantonal du sport
Président du Fonds du sport
079 644 33 00
grégoire.jirillo@admin.vs.ch



Soutien aux fédérations

Prestation	Public cible	Existe-t-il un soutien financier? Quel est son montant?	Documents nécessaire / informations provenant des fédérations
Contributions annuelles	Associations/Fédérations sportives reconnues par le Fonds du sport et par Swiss Olympic	Un socle défini dans le règlement et une part variable dépendant des jeunes de 5 à 20 ans révolus nommément membres d'un club sportif lié à la fédération sportive concernée. Au maximum le 66% des dépenses admises est versé.	Transmettre le nombre de membres par club : les 5 à 20 ans révolus et les adultes. Transmettre les comptes annuels de l'association/fédération.
Bourses sportives (ceci concerne surtout les athlètes)	Espoirs sportifs des Associations-Fédérations reconnues par Swiss Olympic M23 ou plus pour certains sports (équitation)	Aujourd'hui: CHF 15'000 max par année, mais au max 66 % des dépenses admises liées à la pratique de l'activité sportive (demande renouvelable chaque année)	Talents Card nationale valable, au minimum
Contribution annuelle au centre de formation créé et exploité par les associations/fédérations sportives cantonales	Espoirs de l'association/fédération sportive	20% des dépenses admises (liées à la pratique et à l'enseignement effectifs du sport) mais au maximum CHF 40'000 par année, renouvelable.	Un centre de formation d'une association/fédération doit être agréé par la Fédération sportive nationale et par Swiss Olympic. La fédération nationale concernée doit également soutenir financièrement un tel centre de formation. Le centre de formation doit accueillir des jeunes talents de l'ensemble du canton.

"Soutien aux athlètes" voir la page suivante

Soutien aux athlètes

	Désignation	Nature de soutien Montant accordé	Durée du soutien	Demandeur	Délai pour la demande	Destinataire	Instance décisionnelle	Critères	Remarques	Moyens annuels Origine	Réglementation Bases légales	Informations
Prestations financières	Bourse exceptionnelle pour les jeunes sportifs/sportives valaisan(ne)s de la relève	Justification du besoin. Max. CHF 15 000.- selon le revenu (déclaration fiscale) des représentants légaux (chiffre 2600) +5% la fortune déclarée (4100 ou 4400).	Sportifs/sportives jusqu'à 23 ans (renouvelable annuellement)	Sportif/sportive	Avant le début de la saison.	Fonds du sport	Fonds du sport Grégoire Jirillo Caserne 40 1950 Sion	« Swiss Olympic Talents Card » nationale valable au minimum.	66% des dépenses admises liées à la pratique sportive, au maximum	Fonds du sport, via la Loterie Romande	Règlement du Fonds du sport du 26 mars 2014 revu le 28 novembre 2018	Via le site de l'Etat du Valais et via les présidents des associations sportives cantonales reconnues.
	Contribution financière pour les sportifs valaisans qui se préparent à participer aux Jeux Olympiques	Justification du besoin. Max. CHF 15 000 dépendant du déficit .	Année préolympique et année olympique	Sportif/sportive pré-sélectionnés pour les JO	Avant le début de la saison.	Fonds du sport	Fonds du sport Grégoire Jirillo Caserne 40 1950 Sion	« Swiss Olympic Card » or/argent/bronze ou Sportifs d'élite, confirmée et reconnue par Swiss Olympic + présélection obligatoire par Swiss olympic	66% des dépenses admises liées à la pratique sportive, au maximum	Fonds du sport, via la Loterie Romande	Règlement du Fonds du sport du 26 mars 2014 revu le 28 novembre 2018	Via le site de l'Etat du Valais et via les présidents des associations sportives cantonales reconnues.
Prestations au mérite	Espoir de l'année	CHF 5'000 au maximum pour le gagnant et CHF 1'000 pour les 5 à 6 autres nominés	Sportifs espoirs jusqu'à 23 ans	Sportif/sportive	05. Okt	Fonds du sport	Fonds du sport Grégoire Jirillo Caserne 40 1950 Sion	Annoncés par les fédérations/associations sportives		Fonds du sport, via la Loterie Romande	Règlement du Fonds du sport du 26 mars 2014 revu le 28 novembre 2018	L'espoir de l'année est désigné par le Chef du département en charge du sport, les collaborateurs de l'office cantonal du sport (1/3), les membres de la commission du Fonds du sport (1/3) et les présidents des 50 associations-fédération /groupements à caractère sportifs cantonaux (1/3).